

Objectif spécifique

Programme	PO FEDER FSE Aquitaine 2014/2020
Axe 4	Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Objectif thématique 4	Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs
Investissement prioritaire FEDER 4 (c)	<i>En soutenant l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics, et dans le secteur du logement</i>

4.3

Accroître l'efficacité énergétique pour réduire la consommation finale d'énergie des bâtiments publics et du logement

Résultat à atteindre

Baisse de la consommation énergétique du bâtiment public et du logement

Le bâtiment dans son ensemble (résidentiel, tertiaire) est à l'origine de 27 % des émissions de GES de l'Aquitaine en 2010, essentiellement dues au chauffage. Il représente 45,9 % de sa consommation d'énergie finale (2010)⁶², c'est donc le 1er secteur consommateur. Les consommations d'énergie de l'habitat et du tertiaire ont progressé de 65 % entre 1990 et 2010. L'habitat représente 68 % du total.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur suppose d'infléchir des phénomènes structurels défavorables en Aquitaine : d'abord une isolation thermique de l'habitat très insuffisante, ensuite une montée en puissance des opérations de rénovation thermique handicapée par le morcellement extrême des maîtrises d'ouvrage.

L'enjeu clé de la rénovation thermique de l'habitat, public et privé, s'inscrit dans le prolongement du programme 2007 et 2013 et est cohérent avec le plan national de rénovation énergétique de l'habitat (PREH). Celui-ci met en avant pour l'Aquitaine un scénario à moyen terme de 39 200 logements privés rénovés chaque année, moyennant un surcroît de travaux de 1Mrd €/an pendant 10 ans⁶³. Le besoin pour le parc de logements publics est évalué à 15 000 logements d'ici à 2020. Ces rénovations constituent une réponse à des enjeux non seulement climatiques et énergétiques mais aussi sociaux, en permettant de diminuer le coût des charges supportées par les occupants, et économiques, en contribuant au développement du marché de la réhabilitation énergétique.

Afin de conférer aux financements européens un effet de masse et une efficacité maximum, seront ciblés en termes d'habitat :

- d'une part l'habitat social, qui concentre problèmes d'isolation thermiques, enjeux sociaux et organisation et compétence des intervenants (bailleurs sociaux), dans le prolongement des efforts déjà entrepris au cours du précédent PO. L'ambition est d'atteindre le nombre de 6 000 logements rénovés sur la période du PO (5 400 l'ont été sur la période qui s'achève).
- d'autre part le logement privé. Une étude a été confiée à l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et à la Caisse des dépôts et consignations avec pour objectif l'identification de modalités d'intervention en direction de ce secteur, très morcelé et où les besoins sont très importants. Elle pointe la nécessité de mettre en place des outils différenciés en fonction des types de patrimoine et des territoires. Elle préconise la mise en place d'instruments financiers et d'animation.

Enfin, un soutien sera apporté à la réhabilitation énergétique de bâtiments publics, dans un objectif de recherche de performance. Il concernera quelques opérations ciblées, exemplaires en termes de procédés de construction et de technologies innovantes, dans la perspective de leur validation et de leur reproduction sur le parc logement.

Tableau 3: Indicateurs de résultat spécifiques au programme, par objectif spécifique (pour le FEDER et le Fonds de cohésion)

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
IR10	Production de chaleur renouvelable* * Bois énergie dans l'industrie et le tertiaire, méthanisation, géothermie	GWh	Plus développée	11 926	2010	14 300 (+20 %)	Observation et statistiques du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (SOeS)	Biannuelle

⁶²Source : Observatoire régional énergie changement climatique air, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (SOeS)

⁶³Hypothèse établie par la Cellule économique du bâtiment, des travaux publics et des matériaux de construction d'Aquitaine (CEBATRAMA) - Analyse du bâti Aquitain et élaboration de stratégies de réhabilitation énergétique en vue des facteurs 4 et 10 - Février 2012.

Actions à soutenir au titre de l'OS 4.3

Description du type et exemples d'actions à soutenir

- **les principaux groupes cibles** : propriétaires publics et privés de logements, collectivités territoriales et leurs groupements propriétaires de bâtiments

- **les territoires spécifiques ciblés** : l'Aquitaine. Cependant, les territoires les plus en difficultés (cf. la définition de cette notion tSection 5 du PO) feront l'objet d'un soutien majoré, dans le respect de la réglementation européenne

- **les types de bénéficiaires** : collectivités territoriales, bailleurs sociaux, Sociétés d'économie mixte (SEM), Sociétés publiques locales (SPL), associations, régies...

a) **Etudes et travaux d'amélioration de la performance énergétique du parc existant** de logements publics (isolation, ventilation, énergie)

b) **Rénovation exemplaire des bâtiments publics** (études et travaux d'amélioration de la performance énergétique du parc existant afin d'atteindre le niveau de performance équivalent à « Effinergie rénovation »), en particulier bâtiments d'enseignement, de culture et du secteur sanitaire et social, logements communaux.

c) **Travaux sur des bâtiments démonstrateurs intégrant des systèmes constructifs bois innovants** : investissements matériels et immobiliers liés à l'amélioration de la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment (surélévation, isolation thermique par l'extérieur...)

d) **Opérations d'animation et outils financiers à l'échelle régionale** :

- information, formation, incitation au regroupement des professionnels du bâtiment, afin de développer le tissu d'acteurs compétents en matière de rénovation thermique,

- sensibilisation et incitation des maires à conduire des projets de réhabilitation dans le parc communal,

- Projet de création d'un fonds de prêts dédié à la réhabilitation énergétique du logement privé, notamment pour les travaux entrepris par les ménages les plus modestes. 4 000 logements pourront ainsi être réhabilités chaque année, avec un fonds estimé au démarrage à 4 M€. 10 % des besoins aquitains seraient ainsi couverts après 10 ans.

Principes directeurs régissant la sélection des opérations

Concernant les bâtiments publics, seules les opérations de rénovation énergétique complète seront soutenues. Sont éligibles les opérations donnant lieu à des subventions au titre du FEDER d'un montant au moins égal à 50 000 €.

En matière de rénovation énergétique des bâtiments publics, le niveau de performance atteint sera équivalent à celui exigé par le label « Effinergie rénovation ».

En matière de rénovation énergétique du logement social, une amélioration notable de l'efficacité énergétique sera recherchée, dans une logique d'efficacité. L'éligibilité et le niveau d'intervention seront définis en fonction d'une performance énergétique minimale à atteindre (coefficient d'énergie primaire (Cep) < 104 kWh/m²) et d'un gain énergétique minimum de 80 kWh/m². Les bâtiments affichant un Cep < 100 kWh/m² ne seront pas éligibles. Le niveau de performance « Effinergie rénovation » sera privilégié.

Le mix énergétique des opérations soutenues dans le cadre du FEDER devra être représentatif du mix énergétique du parc de logements sociaux d'Aquitaine. Ainsi environ un quart des logements réhabilités devront-ils appartenir au parc électrique. La performance énergétique minimale (Cep) à atteindre pour le parc électrique après rénovation thermique sera inférieure à 170 kWh/m², avec un gain énergétique minimum de 100 kWh/m².

Concernant le logement privé, les opérations d'animation soutenues devront permettre un changement d'échelle rapide de la rénovation énergétique, avec des objectifs de performance probants, au minimum le label « Haute performance énergétique rénovation » soit une consommation inférieure à 135 kWh/m².

Les opérations devront être en cohérence avec les principes horizontaux suivants : égalité des chances, non-discrimination, égalité entre les hommes et les femmes, et développement durable.

Une attention spécifique sera portée aux projets issus de quartiers "politique de la ville" s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie urbaine intégrée.

Utilisation prévue des instruments financiers

Des évaluations ex-ante devront être menées afin d'identifier les modes de mises en œuvre, les types d'instruments financiers et les bénéficiaires potentiels.

Une réflexion est en cours sur la mise en place d'autres outils (dispositif de garantie de prêts, tiers investisseurs...), adaptés aux besoins du marché de la réhabilitation énergétique. Ces outils seront construits, le cas échéant, en conformité avec les lignes directrices « Financement des risques » 2014/C 19/04 du 22 janvier 2014 et sur la base d'évaluations ex-ante.

Utilisation prévue des grands projets

Sans objet

Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					H	F	T		
CO31	Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique	ménage	FEDER	Plus développée	16 000			Synergie	Annuelle
CO34	Diminution annuelle estimée des émissions de GES	teqCO2	FEDER	Plus développée	15 000			Synergie	Triannuelle
CO32	Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	MWh	FEDER	Plus développée	1 500			Synergie	Annuelle
AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	kWh/m²	FEDER	Plus développée	50			Synergie	Annuelle

⁶⁴Définition : modes de transports jugés plus propres à l'égard de l'environnement, sûrs, sobres et à moindre impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre et parfois de fragmentation éco paysagère.